

10.06

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
27 JUIN 2017

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 14 mars et du 2 mai 2017
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
6. Préavis No 16/2017 Rapport de gestion de la Municipalité - activités 2016
7. Préavis 17/2017 comptes 2016
8. Propositions individuelles et divers
9. Nomination du Président du Conseil
10. Nomination du premier vice-Président
11. Nomination du second vice-Président
12. Nomination de deux scrutateurs
13. Nomination de deux scrutateurs suppléants
14. Nomination d'un suppléant à la Commission des finances

* * * * *

A 19h05, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité. Il explique que M. Rolf Gerber ne peut malheureusement pas être présent en raison d'un enterrement et lit une lettre de notre municipal qui s'excuse de son absence.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 7

Absents : 1

2. Procès-verbaux des séances du 14 mars et du 2 mai 2017

Le Président demande si les procès-verbaux des séances du 14 mars et du 2 mai 2017, approuvés par le Bureau le 29 mars et le 30 mai 2017, donnent lieu à des remarques de la part de l'assemblée.

M. C. Debieux indique qu'à la page 13 du procès-verbal du 14 mars 2017, c'est lui qui a posé une question concernant le rapport de la fiduciaire BDO.

Le Secrétaire le remercie pour cette remarque et rappelle à l'assemblée de bien vouloir s'annoncer avant de prendre la parole.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Voici brièvement présentées les activités du Bureau du Conseil communal et de votre serviteur depuis notre dernier conseil du 14 mars :

- Le 28 mars : Séance de préparation pour les élections cantonales à Yverdon. J'y assiste avec notre Secrétaire ;
- Le 29 mars : Le Bureau approuve le procès-verbal de la dernière séance et commence à organiser le bureau pour le :
- Le 30 avril : 17 scrutateurs sont à pied d'œuvre et occupent les différents locaux mis à notre disposition à l'administration communale. Le travail se passe bien et tout est terminé à 13h00. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes, la dernière du district ayant bouclé après 19h30.

Le taux de participation à Froideville est de 48%, dans le district du Gros-de-Vaud 41,91% et au niveau cantonal 38,92%,

Peu de renseignements à vous donner pour la commune, par contre pour la répartition des sièges par parti pour le district, j'ai tout le processus à disposition.

Au final pour Froideville, 2 députés élus, MM. Jean-François Thuillard et Régis Courdesse, à qui je réitère mes félicitations.

La raison de la convocation ce soir à 19h00 est de marquer modestement, mais marquer quand même, cette confirmation du renouvellement de leur mandat pour les cinq prochaines années.

Pour l'élection au Conseil d'État, une participation à Froideville de 43,01%. Dans l'ordre des scores obtenus dans notre village :

1. M. Broulis	450 voix
2. M. Leuba	425 voix
3. M. Maillard	396 voix
4. Mme De Quattro	384 voix
5. Mme Gorrite	364 voix
6. M. Nicolet	303 voix
7. Mme Métraux	299 voix
8. Mme Amarelle	230 voix

Le deuxième tour a eu lieu le 21 mai avec une participation de 48% à Froideville et dans l'ordre des scores obtenus :

1. Mme Métraux	314 voix
2. M. Nicolet	306 voix
3. Mme Chevalley	257 voix
4. Mme Amarelle	239 voix

Ce même jour, votation fédérale sur la stratégie énergétique avec une participation de 49,01% à Froideville et de 42% sur le plan suisse.

La nouvelle loi est acceptée à Froideville à 57,2%, dans le canton de Vaud à 73,5% et en Suisse à 58,2%.

Pour l'activité du Conseil communal, vous avez pu vous renseigner le 2 mai sur le SDNL et le parc naturel périurbain.

Pour ce dernier, vous avez été invités à participer à son premier festival le 17 juin dernier. Là, je suis au regret de vous dire que vous avez brillé par votre absence car je n'ai vu que deux d'entre vous.

J'ai également eu le plaisir de répondre à l'invitation de la Municipalité pour trois événements et je la remercie :

- La réception des nouveaux habitants le 6 mai ;
- Les communes vaudoises le 10 juin ;
- La réception de la 2500^{ème} habitante du village vendredi dernier, le 23 juin.

Je termine mes communications en vous souhaitant un bel été et de belles vacances pour la plupart d'entre vous. Je vous invite quand même à participer aux différentes activités de notre village.

Je pense au marché le premier samedi de chaque mois au chemin du Maupas, mais aussi à la fête nationale le 1^{er} août, organisée au refuge de Pré-Camuz par l'amicale des pompiers, au Jumelage et à la Fête de la Rue du Four.

Notre prochaine rencontre sera la sortie du Conseil communal dont je discuterai plus longuement dans les divers. Notre prochaine séance est agendée au 3 octobre.

Je vous remercie de votre attention »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

5. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler**, est annexé au présent procès-verbal.

Le Président demande s'il y a des questions concernant ce rapport.

M. P.-A. Barraz demande à ce que les chiffres soient répétés car ils ne semblent pas correspondre avec ceux figurant dans les comptes.

M. A. Blaser répond que les chiffres figurant dans les comptes comprennent la TVA, contrairement à ceux présents dans le rapport lu ce soir.

Le rapport de l'ASICE, lu par **M. L. Gattlen** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du chauffage à distance, lu par **M. Y. Bastide** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDIS, lu par **M. F. Mathey** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDNL, lu par **M. J.-M. Porchet** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

6. Préavis No 16/2017 Rapport de gestion de la Municipalité - activités 2016

M. L. Gattlen donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion. Il demande au Bureau du Conseil que les rapports des différentes commissions permanentes et ad hoc soient envoyés aux Conseillers en même temps que les préavis.

M. J.-F. Thuillard répond que cela est possible mais que les délais doivent être tenus. Si les rapports ne sont pas remis à temps pour l'envoi postal, ils pourront éventuellement être envoyés par courriel.

Le Président ouvre la discussion concernant le document « Froideville en un coup d'œil ». Sans remarque de la part de l'assemblée, il ouvre la discussion concernant le préavis No 16/2017, page par page.

M. J.-Ph. Rey, p.31, demande sur quelles bases sont allouées les subventions pour l'entretien des forêts.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il existe deux sortes de subventions. Les premières concernent les forêts en zone de protection mais il y en a très peu à Froideville. Les deuxièmes concernent l'entretien aux jeunes plantations. Les subventions sont touchées sous forme d'enveloppes sur 4 ans, la commune annonçant les travaux effectués avant de toucher les subventions. C'est la raison pour laquelle les subventions ne correspondent pas forcément au montant des travaux présentés dans les comptes car il se peut que la subvention concerne plusieurs années précédentes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 16/2017 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2016 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 11 du préavis.

7. Préavis 17/2017 comptes 2016

M. Ph. Weibel donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion concernant le rapport No 17/2017, page par page.

M. J.-M. Porchet remarque la situation économique globale s'est améliorée et que les taux d'intérêt vont sans doute remonter. **Il** encourage la Municipalité à se renseigner et à bien négocier les taux pour les échéances futures.

M. P.-A. Barraz, p.33, remarque que le Conseil communal a dépassé son budget d'environ 40%. Puisque le Conseil demande à la Municipalité d'être rigoureuse dans sa gestion, **il** demande au Conseil d'être rigoureux dans la gestion de son propre budget.

Le Président répond que depuis 2017 il y aura deux comptes séparés, un pour le Conseil communal et un pour le bureau de vote, ce qui devrait notamment permettre d'y voir un peu plus clair au niveau des dépenses. **Il** reconnaît que le budget devrait mieux être suivi sur ce point.

M. P.-A. Barraz ajoute que le Conseil doit montrer l'exemple et éventuellement faire voter un budget complémentaire en automne.

M. J.-M. Porchet, p.48 (compte 431.312), demande pourquoi on paie plus avec les nouvelles ampoules économiques qu'avec l'ancien forfait.

M. J.-F. Thuillard répond que la commune a pu profiter par le passé d'un système au forfait mais que désormais la Romande Energie peut facturer toute l'électricité consommée.

M. J.-Ph. Rey, p.48 (compte 460.318.5), demande si le projet de programme de géomatique est reporté à l'année prochaine ou annulé.

M. A. Blaser répond que le programme est en fonction actuellement mais que le géomètre n'a pas encore envoyé la facture.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'en fin d'année la Municipalité demande aux prestataires de service l'état de la situation afin de boucler les comptes et malheureusement cela a été omis pour ce point précis. Les travaux ont été faits mais la facture sera décalée.

M. J.-M. Porchet, p.51 (compte 510.312.2), demande pourquoi la différence dans la consommation du chauffage ne peut pas être expliquée.

M. J.-F. Thuillard répond qu'auparavant le relevé se faisait tous les trois mois. La différence ne trouve malheureusement pas d'explications mais des relevés sont désormais faits tous les mois pour éviter d'autres surprises de ce genre.

Le Président ouvre la discussion sur le document qui sera remis au Service des communes et du logement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 17/2017 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2016, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président explique à l'assemblée que lui-même et le Syndic ont préparé le programme pour la sortie annuelle du Conseil mais qu'il faut désormais choisir la date. Il demande donc à l'assemblée qui sera absent aux dates suivantes :

- Vendredi 22 septembre 2017 dès 16h00 : 10 absents ;
- Samedi 23 septembre 2017 dès 10h00 : 3 absents ;
- Samedi 23 septembre 2017 dès 14h00 : 3 absents.

Il est donc décidé d'organiser la sortie annuelle du Conseil communal le samedi 23 septembre 2017. Rendez-vous est donné à 13h30 sur le parking de l'école.

M. A. Miéville explique qu'au vu de la position du bancomat, il semble que lorsque des personnes retirent de l'argent, les élèves soient obligés d'aller sur la route pour passer à côté.

Le Président répond qu'il en fera part à qui de droit mais qu'il ne voit pas vraiment quelle solution pourra être apportée.

M. D. Freymond ajoute que le bancomat est relativement bruyant.

Le Président répond que cela peut être réglé.

M. Y. Bastide demande pourquoi la fontaine du 700^{ème} coule certains jours et d'autres non.

M. A. Blaser répond que cette fontaine est désormais raccordée à une pompe électrique et s'arrête un moment durant la nuit. Il se peut que le démarrage se fasse plus tard certains jours.

M. J. Leiser ajoute que cela dépend également du débit de la source.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Nomination du Président du Conseil

M. D. Glur, Vice-président, annonce que M. Olivier Martin maintient sa candidature. Il n'y pas d'autres propositions.

M. Olivier Martin est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

M. V. Rey demande si l'élection du Président devrait être faite à bulletin secret.

Le Vice-président répond que le Règlement du Conseil communal a changé et que l'élection est tacite lorsqu'il n'y a qu'un candidat.

Le Secrétaire précise qu'en vertu de l'article 12, 2^{ème} paragraphe, du Règlement du Conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, à moins que quelqu'un ne demande le vote à bulletin secret.

10. Nomination du premier Vice-président

M. O. Martin, Président, annonce que M. Dominique Glur maintient sa candidature. Il n'y pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour sa confiance.

11. Nomination du second Vice-président

M. Jean-Philippe Rey, actuellement en place, souhaite se retirer.

M. B. Mathey propose la candidature de M. Vincent Rey. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

12. Nomination de deux scrutateurs

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

Nos deux scrutateurs sont élus tacitement et par acclamation.

13. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mme Martine Ecuyer et M. Charly Dind restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

Nos deux scrutateurs suppléants sont élus tacitement.

14. Nomination d'un suppléant à la Commission des finances

M. Adrien Waelti, actuellement suppléant, souhaite se retirer.

M. Philippe Weibel propose la candidature de Mme Françoise Jaccoud. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Françoise Jaccoud est élue tacitement et par acclamation. Elle accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour sa confiance.

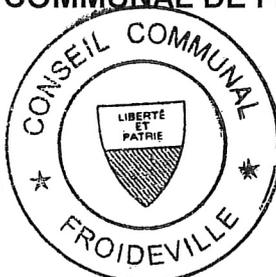
La parole n'étant plus demandée, le **Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 20h20.

Il invite ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié pour célébrer la présence des deux députés au Grand Conseil issus de notre commune, MM. Régis Courdesse et Jean-François Thuillard.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

O. Martin
Olivier Martin



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz
Loïc Ansermoz

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 12 juillet 2017